

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 4 avril 2019 à 18 h 33 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Miville Boudreault	
M.	Claude Cuillerier	
M.	Frank di Bello	
M.	Kenneth George	
Mme	Renée-Chantal Belinga	(substitut)
M.	Agostino Cannavino	(substitut)
M.	Christian Desjardins	(substitut)
M.	Khokon Maniruzzaman	(substitut)

Sont absents¹ :

Mme	Anne-Marie Lepage	
Mme	Mary-Ann Davis	(substitut)

M. Christian Desjardins est absent pour l'étude des points 1 à 3a).

M. Kenneth George est absent pour l'étude des points 7 à 19.

M. Khokon Maniruzzaman siège et vote à la place de M. Kenneth George pour les points 7 à 19.

Assistent à la séance :

Mme	Hélène Meagher, directrice générale
Me	Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
Mme	Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
Mme	Ana Maria Hodor, régisseuse, Ressources matérielles et approvisionnements
M.	Jean Laberge, coordonnateur aux ressources informationnelles
M.	Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Claude Cuillerier, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2019 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Liste des déboursés
5. Imposition partagée sur le territoire commun de la Commission scolaire des Trois-Lacs et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson
6. Projection du taux de la taxe scolaire 2019-2020
7. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – adjudication des contrats pour les périodes du 1^{er} mai 2019 au 30 novembre 2020 pour les catégories de produits : papier d'impression, lampes et ballasts et uniformes de travail et équipements de sécurité (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)
8. Système d'achats coopératif – adoption des catégories de produits et service pour les appels d'offres pour les périodes du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2021
9. Système d'achats coopératif – adhésion du Comité de gestion pour les périodes du 1^{er} mars 2020 au 30 novembre 2021
10. Système d'achats coopératif – organismes invités à participer et frais de participation pour les périodes du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2021
11. Adhésion du Comité de gestion au regroupement d'achats Collecto pour le mandat SAR135-2019 – acquisition de serveurs et solutions de stockage pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022 (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)
12. Éducation en milieux défavorisés – *Modalités de répartition en pourcentage pour 2019-2020 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion* (**tiré à part**)
13. Éducation en milieux défavorisés – projection des allocations aux commissions scolaires de l'île de Montréal pour les mesures de rattrapage en milieux défavorisés 2019-2020
14. Rapport d'appréciation d'une gestionnaire (**confidentiel**)

15. Projet de plan d'effectif du personnel de soutien administratif, technique et manuel et projet de plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2019-2020 (**confidentiel**)
16. Période de questions et commentaires des membres
17. Période de questions du public
18. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
19. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Kenneth George, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2019 est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 22 février 2019
- b) Rapport budgétaire au 22 février 2019
- c) Situation financière 2018-2019 – suivi au 22 février 2019
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlements n^{os} 51 et 53 – récentes transactions financières
- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice générale – Règlement n^o 90 – matières légales
- f) Choix des congés mobiles pour l'année 2019-2020
- g) Projet de loi n^o 3 – *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire* – travaux de la Commission des Finances publiques
- h) Résolution de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île du 20 mars 2019 sur la gouvernance de l'école publique

4. LISTE DES DÉBOURSÉES

Document déposé : - Liste des déboursés pour la période du 26 janvier au 22 février 2019

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués à la liste déposée.

5. IMPOSITION PARTAGÉE SUR LE TERRITOIRE COMMUN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

Documents déposés : - Rapport du 19 mars 2019 du directeur – Taxe scolaire et documents annexés

ATTENDU QU'aux termes des articles 434.4 et 307 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal doit convenir avec la Commission scolaire des Trois-Lacs d'une proportion pour l'imposition des immeubles du territoire commun de cette commission scolaire et de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour les immeubles qui ne peuvent être imposés exclusivement par l'une ou par l'autre;

ATTENDU QUE les articles précités prévoient, à cet effet, que chaque organisme scolaire qui a compétence sur le territoire visé impose une partie de l'évaluation uniformisée des immeubles, établie proportionnellement au nombre d'élèves qui, au 30 septembre de l'année précédente, sont inscrits dans les écoles relevant des commissions scolaires en cause et résident sur le territoire commun à ces commissions scolaires;

ATTENDU QU'au 30 septembre 2018, la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson avaient respectivement dans leurs écoles 17 004,2 élèves et 5 574 élèves provenant de leur territoire commun et que, en conséquence, la proportion de l'évaluation uniformisée à imposer s'établit à 75,3 % pour la Commission scolaire des Trois-Lacs et à 24,7 % pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de fixer à 24,7 % la proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles devant être imposés pour l'année 2019-2020 par le Comité de gestion sur le territoire commun partagé avec la Commission scolaire des Trois-Lacs;
2. de transmettre cette résolution à la Commission scolaire des Trois-Lacs.

6. PROJECTION DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2019-2020

Documents déposés : - Rapport du 19 mars 2019 du directeur – Taxe scolaire et document annexé

ATTENDU QUE le 2^e alinéa de l'article 435 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Comité de gestion doit fournir aux commissions scolaires de l'île de Montréal une projection du taux de la taxe scolaire qui pourrait résulter si ces commissions scolaires demandaient le produit maximal de la taxe scolaire prévu à ladite loi;

ATTENDU QUE cette projection doit parvenir aux commissions scolaires avant qu'elles adoptent leur résolution demandant au Comité de gestion de leur verser le montant dont elles ont besoin en conformité avec l'article 434.5 de la loi;

ATTENDU QUE le ministre des Finances a déposé le projet de loi n° 3 – *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire* et que ce projet de loi est en cours d'étude en date des présentes;

ATTENDU QUE pour respecter le projet de calendrier de l'envoi des comptes de taxe, les commissions scolaires de l'île de Montréal doivent transmettre leur résolution ci-haut mentionnée d'ici le 14 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de désigner la directrice générale afin de préparer la projection du taux de la taxe scolaire 2019-2020;
- 2° de transmettre, si requis, la projection du taux de la taxe scolaire aux membres du Comité de gestion et à chacune des commissions scolaires de l'île de Montréal;
- 3° de présenter, si requis, la projection du taux de la taxe scolaire au Comité de gestion pour fins de ratification à la séance qui suivra sa transmission;
- 4° advenant l'adoption du projet de loi n° 3, d'inviter les commissions scolaires de l'île de Montréal à transmettre par résolution leur demande de financement de besoins locaux.

7. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS – ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} MAI 2019 AU 30 NOVEMBRE 2020 POUR LES CATÉGORIES DE PRODUITS : PAPIER D'IMPRESSION, LAMPES ET BALLASTS ET UNIFORMES DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

Documents déposés : - Rapports du 27 mars 2019 et du 1^{er} avril 2019 de la régisseuse et documents annexés (**tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général**)

ATTENDU QUE par sa résolution 11 de la séance du 5 avril 2018, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits faisant l'objet d'un appel d'offres pour l'année 2019-2020, dont les catégories suivantes : papier d'impression et lampes et ballasts;

ATTENDU QUE par sa résolution 9 de la séance du 13 décembre 2018, le Comité de gestion ajoutait à cette liste une nouvelle catégorie, soit : uniformes de travail et équipements de sécurité;

ATTENDU QUE suite aux appels d'offres publics pour ces catégories de produits, les soumissions ont été ouvertes les 22, 25 et 29 mars 2019;

ATTENDU QU'après analyse, considérant les prix soumis et les spécifications, les membres du comité des achats recommandent les plus bas soumissionnaires conformes pour fournir les catégories de produits : papier d'impression, lampes et ballasts et uniformes de travail et équipements de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KHOKON MANIRUZZAMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner, aux conditions apparaissant aux documents d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leur soumission, les fournisseurs suivants :

Catégories	Fournisseurs	Périodes
Papier d'impression	Veritiv Canada Inc.	1 ^{er} mai 2019 au 30 novembre 2020
Lampes et ballasts	Lumisolution Inc.	1 ^{er} mai 2019 au 29 février 2020
Uniformes de travail et équipements de sécurité (Lots 1-2-3)	Les Uniformes Moderna	1 ^{er} mai 2019 au 30 novembre 2020

8. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADOPTION DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICE POUR LES APPELS D'OFFRES POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 NOVEMBRE 2021

Document déposé : - Rapport du 27 mars 2019 de la régisseuse

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, selon les recommandations du comité des achats, la liste des catégories de produits qui feront l'objet d'appels d'offres ou de renouvellement de contrat pour les périodes du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2021 et de fixer le moment du lancement des appels d'offres pour ces produits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'établir, comme suit, la liste des catégories de produits et service qui feront l'objet d'achats regroupés pour les périodes du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2021 :

1 ^{er} juillet 2019 au 28 février 2021	Mazout
1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021	Papier hygiénique et papier essuie-mains
	Sacs à ordures
	Lampes et ballasts
	Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire
	Filtres à air
	Matériels et équipements de sport
	Mobilier administratif et scolaire
1 ^{er} juillet 2020 au 30 novembre 2021	Fournitures de bureau
1 ^{er} juillet 2020 au 28 février 2023	Agences de voyages
1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021	Papier d'impression
	Fournitures de micro-informatique
	Enveloppes avec impression
	Fournitures d'arts plastique
	Fournitures robotique pédagogique
	Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs
	Uniformes de travail et équipements de sécurité

2° d'inviter les commissions scolaires à indiquer au Comité de gestion, avant le 31 mai 2019, leur intention d'adhérer au Système d'achats coopératif pour l'ensemble ou certaines des catégories de produits mentionnées au paragraphe précédent et de confirmer, s'il y a lieu, leur participation pour les périodes concernées.

9. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADHÉSION DU COMITÉ DE GESTION POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} MARS 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021

Document déposé : - Rapport du 26 mars 2019 de la régisseuse

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adhérer au Système d'achats coopératif pour les catégories de produits et les périodes suivantes :

Catégories	Périodes
Papier d'impression	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021
Papier hygiénique et papier essuie-mains	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021
Sacs à ordures	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021
Lampes et ballasts	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021
Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021
Filtres à air	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021
Fournitures de micro-informatique	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021
Fournitures de bureau	1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
Enveloppes avec impression	1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021
Mobilier administratif et scolaire	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2021

10. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ORGANISMES INVITÉS À PARTICIPER ET FRAIS DE PARTICIPATION POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 NOVEMBRE 2021

Documents déposés : - Rapport du 22 mars 2019 de la régisseuse et documents annexés

ATTENDU QUE par sa résolution 14 de la séance du 12 mai 2011, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal adoptait la Politique du Système d'achats coopératif;

ATTENDU QUE ladite politique prévoit que des organismes du milieu de l'éducation peuvent participer au Système d'achats coopératif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'inviter les organismes suivants à adhérer au Système d'achats coopératif pour les périodes du 1^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2021 :

- a) Collège Ahuntsic
- b) Collège de Rosemont
- c) Commission scolaire Kativik Llisarniliriniq
- d) Quebec Association of Independent Schools

2° d'approuver les frais de participation tels que décrits au rapport déposé;

3° d'approuver les conventions proposées aux organismes mentionnés au premier paragraphe et d'autoriser la présidente et la directrice générale du Comité de gestion à signer ces conventions, pour et au nom du Comité de gestion avant le 31 mai 2019.

11. ADHÉSION DU COMITÉ DE GESTION AU GROUPEMENT D'ACHATS COLLECTO POUR LE MANDAT SAR135-2019 – ACQUISITION DE SERVEURS ET SOLUTIONS DE STOCKAGE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2019 AU 31 MAI 2022

Documents déposés : Rapport du 29 mars 2019 de la régisseuse et documents annexés (tiré à part confidentiel disponible pour consultation au Secrétariat général)

ATTENDU QUE l'article 4.3.2 de la Politique d'approvisionnement, de contrats de services et de contrats et travaux de construction prévoit que le Comité de gestion peut conclure avec tout autre organisme toute entente visant l'acquisition de biens et/ou services dans le but d'améliorer son pouvoir d'achat;

ATTENDU QUE Collecto Services regroupés en éducation a démontré son expertise dans la préparation des mandats pour les achats des produits et équipement informatique en milieu scolaire;

ATTENDU QU'après analyse de ses besoins, il est opportun que le Comité de gestion adhère à ce regroupement d'achats, pour la catégorie de produits - Acquisition de serveurs et solutions de stockage – pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, tel qu'il appert du rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MIVILLE BOUDREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adhérer au regroupement d'achats de Collecto Services regroupés en éducation pour la catégorie de produits – Acquisition de serveurs et solutions de stockage – pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022;
2. d'autoriser la directrice générale du Comité de gestion à signer tous documents relatifs à cette adhésion dont le formulaire d'adhésion du mandat SAR135-2019 de Collecto Services regroupé en éducation.

12. ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – MODALITÉS DE RÉPARTITION EN POURCENTAGE POUR 2019-2020 DES ALLOCATIONS PRÉVUES AUX RÈGLES DE RÉPARTITION DU COMITÉ DE GESTION

Documents déposés : - Rapport du 18 mars 2019 de l'analyste en administration et planification et document annexé (tiré à part)

ATTENDU QUE par sa résolution 7 de la séance du 13 décembre 2018, le Comité de gestion adoptait sa carte de la défavorisation 2018;

ATTENDU QUE par sa résolution 8 de la séance du 14 février 2019, le Comité de gestion adoptait les règles de répartition du solde du produit de la taxe scolaire et des revenus de placement de tout ou partie de ce produit pour assurer le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés des commissions scolaires de l'île de Montréal qui s'appliquent pour les années scolaires 2019-2020;

ATTENDU QUE par sa résolution 7 du 14 février 2019, le Comité de gestion adoptait le document intitulé *Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires — inscriptions au 2 novembre 2018*;

ATTENDU QUE le document *Modalités de répartition en pourcentage pour 2019-2020 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* illustre l'application des modalités de répartition en fonction de la carte de la défavorisation et de la classification des écoles primaires selon les inscriptions au 2 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'autoriser la publication du document *Modalités de répartition en pourcentage pour 2019-2020 des allocations prévues aux règles de répartition du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;
- 2° de diffuser gratuitement ledit document en format papier et en format électronique sur le site Web du Comité de gestion.

13. ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – PROJECTION DES ALLOCATIONS AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LES MESURES DE RATTRAPAGE EN MILIEUX DÉFAVORISÉS 2019-2020

Documents déposés : - Rapport du 22 mars 2019 de la directrice générale et documents annexés

La directrice générale présente la projection des allocations aux commissions scolaires pour l'année 2019-2020.

Les membres en discutent.

* * * * *

Les membres siègent privément pour l'étude des points 14 et 15 de 19 h 35 à 19 h 46.

* * * * *

14. RAPPORT D'APPRÉCIATION D'UNE GESTIONNAIRE

Documents déposés : - Rapport du 26 mars 2019 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QUE les articles 4-3.01 et 4-3.02 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires, adoptée le 10 juillet 2014 par le Comité de gestion, stipulent que le gestionnaire en situation de première nomination doit faire l'objet d'un rapport d'appréciation après une période de probation maximale d'une année dans la fonction;

ATTENDU QUE Mme Marie-Josée Cardinal a été nommée à titre de directrice Comptabilité – trésorerie à compter du 19 mars 2018 et qu'elle a complété, le 18 mars 2019, sa période de probation;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait une évaluation positive du rendement de Mme Marie-Josée Cardinal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confirmer Mme Marie-Josée Cardinal dans ses fonctions comme directrice Comptabilité – trésorerie.

15. PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET MANUEL ET PROJET DE PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Documents déposés : - Rapport du 20 mars 2019 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QU'aux termes de l'article 7-2.05 de la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) adoptée par la résolution 11 du 15 février 2018, l'employeur doit adopter un plan d'effectif au plus tard le 15 mai de chaque année;

ATTENDU QU'aux termes des articles 7-6.03 et 7-6.04 de la convention collective du Syndicat des professionnels(les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FP-CSN) adoptée par la résolution 8 du 14 décembre 2017, l'employeur doit présenter les orientations prévues au plan d'effectif au plus tard le 1^{er} mai de chaque année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter des projets de plans d'effectifs 2019-2020 pour ces deux catégories de personnel et de les soumettre pour consultation aux syndicats concernés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le projet de plan d'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique et manuel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel qu'annexé au rapport déposé;
- 2° d'adopter le projet de plan d'effectif 2019-2020 du personnel professionnel du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tel qu'annexé au rapport déposé;
- 3° de consulter, du 5 au 18 avril 2019, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (FEESP-CSN) et le Syndicat des professionnels(les) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (SPP-CGTSIM (FP-CSN) sur le projet de plan d'effectif qui les concerne, le tout en vue de leur adoption le 9 mai 2019.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

M. di Bello souhaite connaître la position des commissions scolaires de Montréal concernant le projet de loi n° 21 – *Loi sur la laïcité de l'état*.

Mme Lattanzio indique que la Commission scolaire English-Montréal est contre le projet de loi n° 21. M. Boudreault et M. Maniruzzaman informent que leur commission scolaire respective prépareront un mémoire pour la Commission parlementaire. M. di Bello indique que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson adoptera une résolution contre le projet de loi n° 21. M. Cuillerier indique que ce sujet sera discuté lors du prochain conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

18. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Frank di Bello, la présente séance est levée à 19 h 52.

